

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 3 juillet 2019 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 26 juin 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michäel QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Pierrick Berthou, Manuel Pottier , Hervé Noël, Gérard Jambou, Isabelle Baltus Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Bernard Nedellec, Patrick Vaineau, Jeannette Boulic, Alain Kerhervé, Martine Brézac, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Patrick Tanguy a donné pouvoir à Michäel Quernez
Cécile Peltier a donné pouvoir à Géraldine Guet
Pascale Douineau a donné pouvoir à Danièle Kha
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Yvette Metzger a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Cindy Le Hen a donné pouvoir à Isabelle Baltus
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Jeannette Boulic à partir de 20 heures 40
Christophe Couic a donné pouvoir à Michel Forget à partir de 22 heures
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

5. PLAN LOCAL DE DEPLACEMENT DE LA VILLE DE QUIMPERLE

Exposé :

Le Plan Local de Déplacement (PLD) vise à améliorer les mobilités tout en favorisant les pratiques de déplacements plus vertueux et favorables à la qualité de vie de la population.

Dans le cadre des orientations fixées par le Schéma de Cohérence Territoriale approuvé en date du 19 décembre 2017 par le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, la cohérence entre l'urbanisation et les réseaux de mobilité est recherchée pour améliorer les conditions de circulation à l'échelle du territoire tout en rapprochant les lieux d'activités et de vie des lieux d'habitation.

Aussi, le PLD de la Ville de Quimperlé a pour objectif de développer une politique d'aménagement en faveur des déplacements permettant de faire cohabiter au mieux les piétons, les automobilistes, les cyclistes et les transports collectifs sur la voie publique.

En effet, ce document stratégique qui s'inscrit également en lien avec les orientations du PLU et du schéma vélo de Quimperlé Communauté s'attache à prendre en considération les évolutions en matière d'urbanisme et de déplacement sur la Ville de Quimperlé.

Il vise à appréhender de manière globale les différents modes de déplacement de façon à les concilier au mieux avec le projet de développement urbain Quimperlois.

Cette démarche a permis d'identifier plusieurs enjeux et objectifs liés aux déplacements et à la mobilité, à savoir :

- Réduire les vitesses du trafic routier,
- Organiser et optimiser le stationnement,
- Développer la pratique du vélo,
- Encourager la marche à pied,
- Organiser le co-voiturage,
- Améliorer l'attractivité des transports collectifs.

Durant toute la durée d'élaboration du Plan Local de Déplacement, la municipalité a souhaité associer les usagers, les commerçants et les résidents de plusieurs quartiers en organisant des ateliers de travail participatifs et des réunions de concertation.

Avec ce dispositif, les élus, les habitants et le bureau d'études ont été en communication constante pour faire émerger un plan d'action articulé autour des cinq thématiques suivantes :

Axe 1 : Hiérarchiser le réseau viaire :

- Gestion de trafic routier et de la centralité urbaine
- Requalifier les entrées de ville
- Apaisement des circulations dans les quartiers

Axe 2 : Redynamiser le cœur de Ville

- Reprise du plan de circulation et valorisation de la desserte tous modes
- Optimiser l'offre de stationnement
- Requalifier les places et les liaisons piétonnes

Axe 3 : Favoriser la pratique du vélo

- Développer un réseau cyclable
- Garantir la cyclabilité dans les quartiers
- Sécuriser les franchissements de pentes
- Créer des offres de services

Axe 4 : Promouvoir la marche en Ville

- Développer un maillage attractif et traiter les coupures
- Renforcer la place du piéton en ville
- Développer la vocation de déambulation des espaces publics
- Créer un plan de jalonnement incitatif, fonctionnel et touristique
- Faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite

Axe 5 : Développer l'usage des transports collectifs

- Développer une offre de service adaptée aux attentes de la population
- Renforcer l'image des bus en ville

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le Plan Local de Déplacement de la Ville de Quimperlé

Avis favorable de la commission extra communale « Rue Partagée » du 20 juin 2020

Avis favorable de la commission municipale politique de la ville et environnement du 20 juin 2020

P.J. : projet de PLD

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son approbation à l'unanimité.



Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.